

Communiqué de presse :

Les élus de la minorité convoquent le conseil communal en visioconférence - le conseil est officiellement convoqué dans la salle de gymnastique de l'école communale !

Compte tenu du non-respect du lieu de la convocation du conseil, les 6 élus de la minorité ne seront pas autour de la table ce lundi 14 février afin de défendre les points dont ils auraient voulu débattre sereinement et publiquement.

Les élus de la minorité s'interrogent par ailleurs sur les raisons qui poussent la majorité IC à convoquer obstinément le conseil en présentiel dans la salle de gymnastique de l'école communale. Les élus de la minorité y perçoivent un double langage de la majorité IC sachant que :

1. le maintien du conseil en présentiel interdit aux citoyens élus et non-élus qui sont frappés de quarantaine ou d'isolement d'exercer leurs droits politiques. Il s'agit d'une discrimination indirecte au regard du Décret wallon du 06 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination à partir du moment où il existe un autre moyen légitime et approprié, à savoir la visioconférence, pour atteindre le but poursuivi. Or, toute discrimination est interdite.
2. plusieurs élus de la minorité ont été frappés de quarantaine ou d'isolement à partir de novembre 2021. Ils ne pouvaient légalement pas être autour de la table.
3. même sans masque, l'acoustique de la salle rend les échanges compliqués, voire impossibles pour certains élus malentendants. Elle empêche aussi le public et les journalistes de comprendre ce qui se dit.
4. en 2020 et 2021, les séances du conseil se sont tenues dans la salle de gymnastique sans micro. Pourtant un micro a été utilisé lors de l'installation du conseil communal des enfants en juin 2021 ou lors de la présentation de leurs travaux en novembre 2021. Le collège communal est donc bien conscient de la très mauvaise qualité acoustique de la salle et la corrige partiellement pour certains conseils, selon son bon vouloir.
5. dans ces conditions, l'enregistrement et la diffusion du conseil sur Internet ne sont plus possibles. Avant la pandémie, c'était généralement plus d'une centaine de personnes qui

suivaient les séances publiques du conseil en direct et en différé, celui-ci se déroulant dans la salle du conseil où la prise de son était satisfaisante. Un enregistrement non officiel était diffusé en ligne.

6. durant la pandémie, lorsqu'ils étaient tenus en visioconférence, l'audience a perduré. Une citoyenne faisait même un compte rendu sur la page « *Liberté d'Expression Berloz.iens dans le respect* » du réseau social Facebook.
7. le 26 octobre 2021 il n'y avait que deux personnes dans le public, et aucun journaliste présent.
8. le port du masque en intérieur n'a pas été respecté lors de la séance du 25 novembre 2021.

Parallèlement, dans sa déclaration de politique générale 2019-2024, la majorité IC prétend vouloir inciter les habitants à assister aux séances du conseil communal. Pourtant, et malgré plusieurs propositions de la part des élus de la minorité, elle ne met rien en place en ce sens. Bien au contraire, les élus de la minorité constatent que la majorité IC tente une nouvelle fois d'entraver la diffusion de l'information politique à Berloz.

Précisons aussi que l'absence des élus autour de la table du conseil n'interrompt pas le travail de contrôle démocratique. Toutefois, depuis le début de la législature, les élus de la minorité dénoncent l'absence de transparence, les intimidations et les entraves mises par la majorité IC au contrôle du fonctionnement de la commune par les élus et par les citoyens. Et malgré plusieurs rappels à l'ordre de la part des autorités de tutelle, ces entraves perdurent.

« *L'ignorance du citoyen, c'est la sauvegarde des élus* » (H. De Croo).

Pour le groupe PS-#
Christophe ben Moussa

Pour le groupe ECOLO
Roland Vanseveren

L'élu indépendant
Paul Jeanne